

cherté de vie versée aux fonctionnaires du siège, 1 million devant couvrir partiellement la majoration des frais de construction du siège, et \$327,000 pour l'achat de médailles de service en Corée.

Au cours de l'examen des crédits auquel il procéda avant la réunion de l'Assemblée, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé des réductions d'un montant de \$2,035,400, qui ramenaient à \$44,532,900 le budget de 1952. Tout en se déclarant disposé à accepter plusieurs des coupes proposées, le Secrétaire général affirma à l'Assemblée que l'adoption des autres recommandations du Comité consultatif compromettrait l'efficacité de maints programmes importants des Nations Unies.

Après avoir examiné le point de vue du Secrétaire général et celui du Comité consultatif, la Cinquième Commission (administrative et budgétaire) de l'Assemblée approuva la plupart des réductions recommandées par le Comité. Dans son rapport à l'Assemblée, la Cinquième Commission se dit convaincue de la possibilité de réaliser ces économies, "sans gêner aucune fonction ni service essentiels, par une meilleure organisation du travail du Secrétariat, un meilleur rendement et une plus grande faculté d'adaptation de la part du personnel, allant de pair avec des garanties raisonnables quant à la sécurité de l'emploi, et surtout par l'élimination des travaux sans grande urgence et qui ont tendance à se multiplier, en particulier dans les domaines économique et social".

Le Canada a pris une part active aux délibérations de la Cinquième Commission dont le président était un membre de la délégation canadienne. Le représentant du Canada dans la Commission insista pour que les ressources mises à la disposition des Nations Unies soient affectées aux travaux les plus importants et les plus urgents. Il mit l'accent sur la nécessité de se conformer aux priorités, de suivre de saines méthodes administratives et budgétaires, et de pratiquer des économies dans les programmes d'action partout où la chose est possible. Il appela l'attention sur le fait avéré que les fonds et les efforts sont dispersés sur trop de programmes et de services, et recommanda des économies quant à certains crédits.

La délégation du Canada critiqua particulièrement les crédits destinés au Département de l'information. Le Secrétaire général avait soumis les crédits suivants: \$2,677,400 pour le Département lui-même; \$96,700 pour les Services d'information de Genève, \$934,000 pour les autres centres d'information et \$300,000 pour les publications du Département. Dans son rapport à l'Assemblée, le Comité consultatif avait signalé que ces montants représentaient une augmentation considérable par rapport au budget de 1951, bien qu'à sa session antérieure l'Assemblée eût recommandé "des économies appréciables" dans le programme d'information de 1952.¹ Le Comité recommandait des réductions se chiffrant au total par \$218,400. Après un long débat, la Cinquième Commission décida de recommander l'approbation des crédits du Département de l'information, moins le montant précité. En même temps, une sous-commission de onze membres, dirigée

¹Au sujet de la discussion dont les dépenses afférentes à l'information ont fait l'objet à la cinquième session de l'Assemblée, voir *Le Canada et les Nations Unies 1950*, pp 147-148.